

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU JEUDI 13 AVRIL 2023

DELIBERATION N°033-4-2023

**OBJET : Musée des nourrices – Pouvoirs au
Président**

Date de convocation : 31/03/23

Nombre de conseillers : 50

En exercice : 50

Présents : 40

- Titulaires : 39

- Suppléants : 1

Absents : 10

- Dont représentés : 6

Votants : 46

- Pour : 46

- Contre : 0

- Abstention : 0

N'ayant pas pris part au vote : 0

Présents :

- Mesdames Marie-Christine GROSCHE, Brigitte DUVERNOY, Brigitte GAUDRY, Chantal-Marie MALUS, Sandrine DURAND, Martine DAOUST, Christiane GADREY, Denise FOUCAULT, Andrée LUTREAU, Danièle PERROT, Marie LECLERCQ, Florence BERLO, Chantal BERNIER ;

- Messieurs Jean-Luc BLANDIN, Jean-Marie PAUTRAT, Marc PERRIN, Jean-Sébastien HALLIEZ, Emmanuel RABEUX, Laurent SOULLARD, André BUTTIGHOFFER, Jean-Max GLORIFET, Sylvain MATHIEU, Eric JUSSIÈRE, Jean-Pierre BILLARD, Daniel GONTHIER, Patrick LOISY, Marc BONNOT, René BLANCHOT, Fabien BAZIN, Christian PAUL, Eric GALLOIS, Jean-Pierre GIRARD, Christian LETEURTRE, Daniel MARTIN, Laurent LIBRERO, Daniel GRANGER, Michel GOBILLON, Abel MOURA, Jean-Michel DUPUIS, Jean-Luc VIEREN ;

Pouvoirs : Patrice GRIMARDIAS à Jean-Luc VIEREN, Laurent COTTIN à Laurent LIBRERO, Patrice JOLY à Florence BERLO, Yasemin DOGAN KUKUK à Chantal-Marie MALUS, Fabienne PETITRENAUD à Marc PERRIN, Georges FLECQ à Christiane GADREY

Secrétaire de séance : Marie-Christine GROSCHE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5214-16 ;


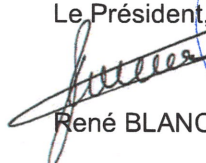
Vu la délibération n°011-2017 du conseil communautaire du 11 janvier 2017 portant création du budget annexe du Musée des nourrices ;

Considérant que la nouvelle gestion du Musée des nourrices nécessite une réorganisation impliquant une modification de l'ensemble des tarifs de vente appliqués dans le cadre de ses activités ;

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. Donne délégation au Président pour fixer tous les tarifs de vente des produits ou services proposés au Musée des nourrices dans le cadre de ses activités.
2. Autorise le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



René BLANCHOT

Le secrétaire,



Marie-Christine GROSCHE